



OCCITANIE

HÉRAULT

Montpellier, le 05 janvier 2024

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE TAXI

## LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Session du 04 au 08 décembre 2023

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000341189PE1	2/3	6/10	1/5	0,5/2	Ajourné
128909	1,5/3	4/10	2,5/5	2/2	10/20
298194	1/3	6/10	2/5	1/2	Ajourné
319194	/3	/10	/5	/2	Ajourné
347448	/3	/10	/5	/2	Ajourné
345976	/3	/10	/5	/2	Ajourné
354529	/3	/10	/5	/2	Ajourné
354654	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000297207PE2PF2	/3	/10	/5	/2	Ajourné
353067	2/3	5/10	2,5/5	1/2	10,5/20
349952	/3	/10	/5	/2	Ajourné
361083	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000296350TE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
338259	0,5/3	4/10	2/5	2/2	Ajourné

<b>0000319489PE2</b>	/3	/10	/5	/2	<b>Ajourné</b>
<b>339268</b>	/3	/10	/5	/2	<b>Ajourné</b>

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.